

RTE : un gestionnaire de réseau de transport au cœur de l'Europe de l'électricité

La création d'un marché européen de l'électricité suppose que tous les acteurs aient accès au réseau de transport dans des conditions équitables. La loi du 10 février 2000 a donc séparé des autres activités d'EDF la gestion des activités de transport, confiées à **RTE, entité indépendante, placée sous le contrôle de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)**. Au sein du groupe EDF, RTE dispose d'un budget propre (bilan et compte d'exploitation) et son directeur a été nommé par le ministre chargé de l'énergie.

Gestionnaire unique du réseau public français de transport d'électricité à haute et très haute tension, RTE exerce des missions de service public consistant à :

- exploiter et entretenir le réseau ;
- développer le réseau afin de permettre le raccordement des producteurs, des réseaux publics de distribution et des consommateurs, ainsi que l'interconnexion avec les autres réseaux ;
- assurer à tout instant l'équilibre des flux d'électricité sur le réseau, ainsi que la sécurité, la sûreté et l'efficacité de ce réseau ;

- assurer le raccordement et garantir l'accès au réseau à chaque utilisateur de manière non discriminatoire.

RTE exerce ses missions dans un **souci permanent de dialogue et de respect de l'environnement**. Monopole de service public, RTE se doit d'avoir un souci de maîtrise des coûts et d'efficacité économique. Il est incité par la Commission de Régulation de l'Énergie à réaliser des gains de productivité au bénéfice de tous les utilisateurs du réseau.

RTE est un trait d'union entre tous les acteurs du marché de l'électricité qui constituent ses clients, à savoir :

- en amont, **les producteurs**, qui injectent l'énergie sur le réseau et près de 70 sociétés de commercialisation (traders, brokers...), qui négocient

l'achat et la vente d'énergie ;

- en aval, environ 570 sites de **clients industriels** raccordés au réseau de RTE pour leur propre consommation et les distributeurs (EDF Réseau de distribution et 22 entreprises locales de distribution) qui soutirent l'électricité pour la livrer aux consommateurs qui leur sont raccordés (particuliers, collectivités, PME, PMI).

Avec un chiffre d'affaires 2004 d'un peu plus de 4 milliards d'euros, RTE se classe dans les 70 premières entreprises françaises. Il emploie environ 8 300 personnes.

La loi du 9 août 2004 stipule que **RTE cesse d'être un service d'EDF pour devenir une personne morale à part entière, sous la forme d'une société anonyme filiale du Groupe EDF**. Son capital est détenu en totalité « *par EDF, l'État ou d'autres entreprises ou organismes appartenant au secteur public* ». Sa structure juridique sera définie par des décrets qui devraient être publiés en 2005.

RTE fonctionne selon le schéma suivant :

- **une direction centrale** intégrant la gestion des transits sur le réseau 400 000 volts, la gestion des interconnexions internationales et la politique de maintenance et de développement des infrastructures ;

- **sept régions** gérant les transits sur les réseaux 63 000, 90 000 et 225 000 volts, l'accès aux clients français ainsi que les opérations de maintenance, exploitation et développement des infrastructures sur leur territoire.

Dans le cadre du **projet Cotentin - Maine**, les entités responsables du projet sont **RTE « Normandie-Paris »**, dont le siège est à Saint-Quentin-en-Yvelines (Yvelines), et **RTE « Ouest »**, dont le siège est situé à Nantes (Loire-Atlantique). L'équipe du projet est constituée d'un directeur de projet Olivier Herz, responsable de l'ensemble du projet, assisté d'un chef de projet, Gaëtan Desquillet, notamment responsable des études techniques et de la réalisation, et d'ingénieurs en charge des études techniques et de la concertation.

